

## 3. Description environnementale et enjeux liés au paysage et au patrimoine

### 3.1. Unités paysagères

La zone d'étude A peut se décomposer en 4 grands ensembles paysagers :

- le littoral et ses étangs,
- la plaine du Roussillon,
- les contreforts des Pyrénées,
- les Corbières.

#### 3.1.1. Le littoral et ses étangs

La portion de littoral située entre Port-Barcarès et Argelès-sur-Mer s'inscrit dans le prolongement direct de la côte audoise, sans variation majeure de paysage. C'est ainsi que l'étang de Salses-Leucate se retrouve traversé par la limite départementale de manière totalement artificielle, découpant ce plan d'eau en deux parties administratives, tout comme le lido sur lequel se situent Port-Leucate (Aude) et Port-Barcarès (Pyrénées-Orientales).

La côte sableuse du Roussillon présente en effet des caractéristiques identiques au reste de la côte du golfe du Lion : côte basse et sableuse, présence d'étangs littoraux (ou lagunes) bordés de zones humides et séparés de la mer par un mince cordon littoral (le lido).

Dans les Pyrénées-Orientales, le chapelet d'étangs apparaît moins dense que dans les départements voisins avec seulement deux étangs littoraux : l'étang de Salses et l'étang de Canet.

La plupart des cours d'eau se jettent directement dans la mer et matérialisent les coupures d'urbanisation entre les différentes stations balnéaires : l'Agly, la Têt et le Tech.

#### 3.1.2. La plaine du Roussillon

Clairement délimitée par les reliefs qui l'encadrent, la plaine du Roussillon présente des paysages aux caractéristiques communes : faibles reliefs et aplanissement général, larges ouvertures et rareté des bois, forte présence agricole, passage des infrastructures, développement de l'urbanisation. Toutefois, cet ensemble apparemment homogène présente des spécificités particulières qui permettent de distinguer sept paysages différents :

- au pied des Corbières, **le Crest** forme une plaine viticole marquée par des sols caillouteux et secs ; des paysages très ouverts de vignes ou de garrigues (Camp de Rivesaltes) offrent des vues dégagées sur les horizons des Albères, du Canigou et des collines arides des Corbières ;
- au pied du petit massif en belvédère de Força Real se dessine une terrasse viticole aplanie s'épanchant vers la Têt et traversée de nombreux cours d'eau creusant de petits vallons plus ou moins boisés (ravin de la Padrère, des Gourguettes, de la Berne, de Campeils, ... ) ;
- entre les reliefs du Fenouillèdes et des Aspres, **la plaine du Riberal** forme un terroir agricole marqué par la culture de vergers irrigués en rive droite de la Têt ;
- **le piémont du massif des Aspres** se fond lentement dans la plaine du Roussillon constituant une zone de transition où se retrouvent quelques reliefs formant des plis séparés de vallons ; la viticulture marque ces paysages ouverts ;
- autour d'Elne, la plaine présente un relief plus franchement aplani ; elle subit la pression urbaine du littoral qui se traduit par un important développement des villages ; l'agriculture se diversifie avec des vergers le long du Tech et du Réart, du maraîchage autour d'Elne ; c'est **la plaine d'Illibéris** (du nom ancien d'Elne) ;
- **la Salanque** forme une plaine basse et humide entre la Têt, le Crest et le littoral ; comme les autres parties de la plaine, elle est marquée par la pression urbaine du fait de la proximité du littoral et de Perpignan ; le maraîchage constitue l'essentiel de l'agriculture (notamment la production d'artichaut) ;
- **l'agglomération de Perpignan** génère un paysage urbanisé tout autour de la ville couvrant une large partie de la plaine du Roussillon, et remontant le long de la RN 116 de part et d'autre de la Têt, jusqu'au Soler.

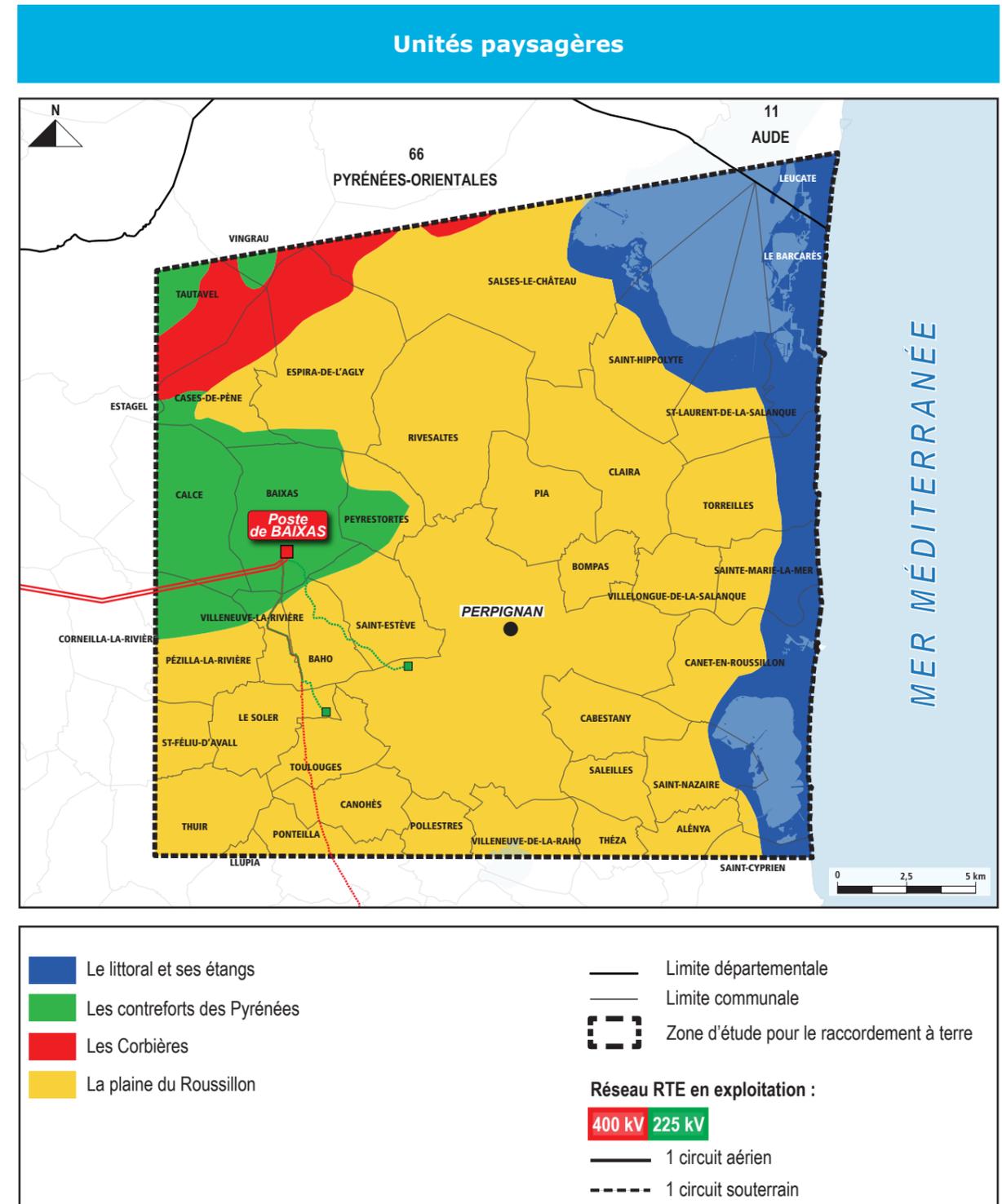


Figure 39 : Unités paysagères de la zone d'étude A

### 3.1.3. Les contreforts des Pyrénées

Les contreforts de la montagne dessinent un ensemble de reliefs plus ou moins élevés situés dans l'étage intermédiaire entre la plaine du Roussillon et les reliefs montagnards des Pyrénées. Au niveau de la zone d'étude, un grand massif se distingue : le Fenouillèdes au nord. Le Fenouillèdes forme un ensemble hétérogène de collines, vallées, plaines et petits plateaux. Ces différentes formes de reliefs permettent de distinguer plusieurs unités :

- une plaine viticole nettement délimitée par des reliefs : **la vallée du Verdoube** ;
- des coteaux viticoles : **la vallée de l'Agly**.

### 3.1.4. Les Corbières

Les Corbières, sœurs des Pyrénées, s'étendent entre le Pech de Bugarach (1230 mètres) et la Montagne d'Alaric (600 mètres). Elles forment un vaste ensemble rectangulaire délimité par la vallée de l'Aude, au nord et à l'ouest, la vallée de l'Agly, au sud, et la Méditerranée à l'est : les cours d'eau s'écoulent ainsi dans toutes les directions érodant le massif dans tous les sens. Au travail de l'eau s'ajoute la structure géologique complexe qui donne aux Corbières ses paysages multiples et contrastés : pentes arides des Corbières maritimes et vertes forêts des Corbières occidentales, vallées viticoles et «alpages» du pays de Bouisse, petites collines et impressionnantes falaises des Hautes-Corbières...

Au sein de ce massif, la zone d'étude est concernée par **les garrigues d'Opoul-Périllos**, qui forment un ensemble de collines arides et rocailleuses autour de la plaine viticole d'Opoul.

Synthèse des enjeux relatifs au paysage	
<b>Synthèse</b>	La zone d'étude A est décomposée en 4 ensembles paysagers offrant des visages contrastés : le littoral et ses étangs, la plaine du Roussillon, les contreforts, et les Corbières.
<b>Niveau d'enjeu</b>	Enjeux forts notamment au niveau de la côte avec des paysages parfois très naturels et sauvages.
<b>Sensibilité vis-à-vis du projet</b>	<b>La sensibilité paysagère est faible pour les lignes électriques et la chambre d'atterrissage qui seront souterraines. Le poste sera implanté loin de la côte et dans la mesure du possible dans un secteur peu perceptible depuis les axes de découverte du paysage et loin des sites d'intérêt. De plus, chaque création de poste fait l'objet d'un aménagement paysager.</b>

Légende :

Enjeux/sensibilités Négligeables à faibles	Enjeux/sensibilités Modéré(e) s	Enjeux/sensibilités Fort(e) s
---	------------------------------------	----------------------------------

## 3.2. Patrimoine

### 3.2.1. Monuments historiques inscrits et classés

Un monument historique est un édifice, un espace, qui a été classé ou inscrit afin de le protéger, du fait de son intérêt historique ou artistique.

À ce titre le patrimoine protégé au titre des monuments historiques comprend aujourd'hui de multiples domaines comme le patrimoine domestique, religieux ou encore industriel. Son champ temporel s'étend de la période préhistorique au XX<sup>ème</sup> siècle.

La législation distingue deux types de protection : les classés et les inscrits.

- les monuments historiques classés sont « des immeubles dont la conservation présente, au point de vue de l'histoire ou de l'art, un intérêt public ». C'est le plus haut niveau de protection ;
- les monuments historiques inscrits sont « des immeubles qui, sans justifier une demande de classement immédiat au titre des monuments historiques, présentent un intérêt d'histoire ou d'art suffisant pour en rendre désirable la préservation ».

La zone d'étude A comprend :

- **61 monuments historiques: 34 inscrits et 27 classés, dont plus d'une trentaine se situent à Perpignan.**

### 3.2.2. Sites patrimoniaux remarquables

Les sites patrimoniaux remarquables remplacent les secteurs sauvegardés, zones de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager (ZPPAUP), ainsi que les aires de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine (AVAP). C'est une servitude d'utilité publique ayant pour objet de « promouvoir la mise en valeur du patrimoine bâti et des espaces ».

La zone d'étude A comprend **2 sites Patrimoniaux Remarquables** :

- ex-ZPPAUP de Perpignan ;
- ex-ZPPAUP de Baixas.

**La zone d'étude ne comprend pas de sites inscrits au patrimoine mondial de l'UNESCO.**

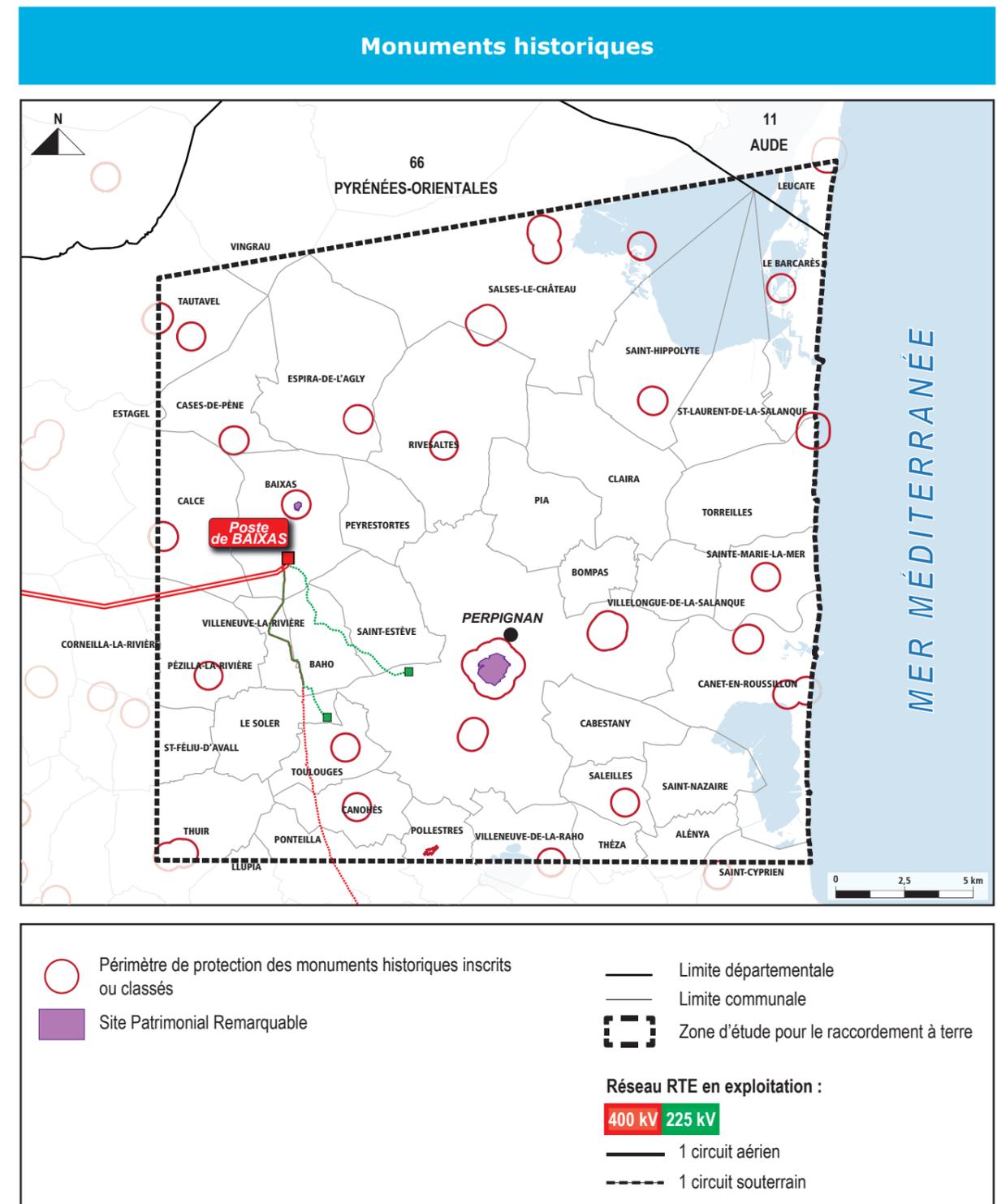


Figure 40 : Monuments historiques de la zone d'étude A

### 3.2.3. Sites inscrits et classés

La loi du 2 mai 1930, désormais codifiée (Articles L.341-1 à 342-22 du Code de l'Environnement), prévoit que les monuments naturels ou les sites de caractère artistique, historique, scientifique, légendaire ou pittoresque présentant un intérêt général peuvent être protégés.

Elle énonce deux niveaux de protection :

- l'inscription est la reconnaissance de l'intérêt d'un site dont l'évolution demande une vigilance toute particulière. C'est un premier niveau de protection pouvant conduire à un classement ;
- le classement est une protection très forte destinée à conserver les sites d'une valeur patrimoniale exceptionnelle ou remarquable.

La zone d'étude A comprend :

● **8 sites inscrits**

Nom du site	Date de l'arrêté	Commune de localisation
Ermitage de Notre Dame de Pène et Salt de la Donzelle	20/12/1943	Cases-de-Pène
Cours et Quai de la Basse	11/05/1944	Perpignan
Tour et chapelle de château Roussillon	24/07/1944	Perpignan
Promenade Arago et son prolongement sud	17/08/1944	Rivesaltes
Place, tour de l'horloge et platane centenaire	03/10/1944	Rivesaltes
Jardins et promenades de la Pépinière	24/10/1944	Perpignan
Tour ville et ses abords	06/04/1945	Rivesaltes
Square des platanes	18/09/1947	Perpignan

● **3 sites classés**

Nom du site	Procédure	Date de l'arrêté	Commune de localisation
Jardin du Bastion Saint Jacques	Arrêté	18/11/1942	Perpignan
Le Parc de Palauda	Décret	10/05/1976	Thuir
Fort de Salses et ses abords	Décret	26/03/1990	Salses

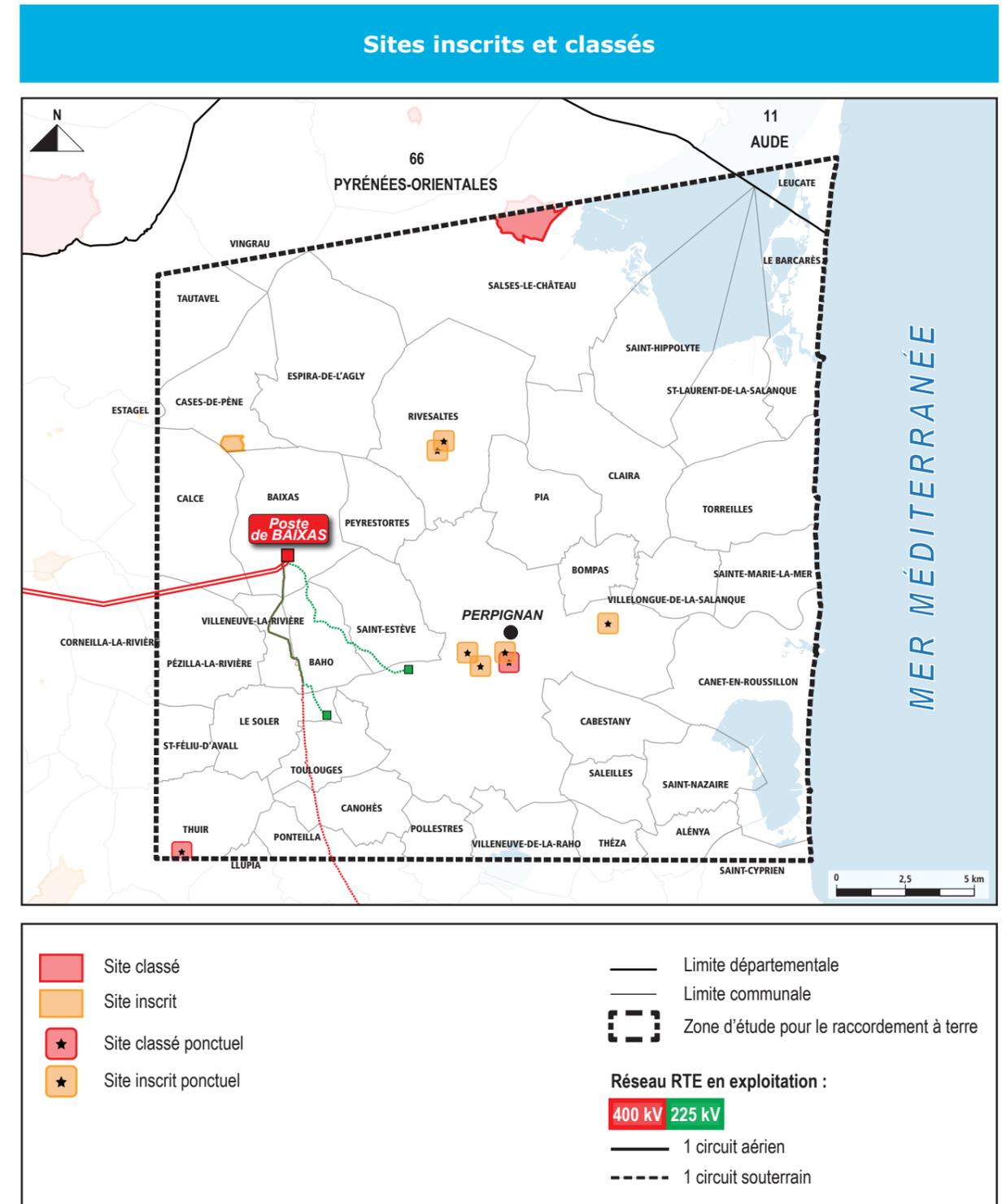


Figure 41 : Sites inscrits et classés de la zone d'étude A

### 3.2.4. Patrimoine archéologique

49 Zones de Présomption de Prescription Archéologique (ZPPA) sont recensées au niveau de 17 communes sur les 42 de la zone d'étude A.

Les zones de présomption de prescription archéologique (ZPPA) sont des zones dans lesquelles les travaux d'aménagement soumis à autorisation d'urbanisme (permis de construire, permis d'aménager, permis de démolir) et les zones d'aménagement concertées (ZAC) de moins de trois hectares peuvent faire l'objet de prescriptions d'archéologie préventive.

Synthèse des enjeux relatifs au patrimoine	
<b>Synthèse</b>	La zone d'étude A regroupe quelques sites inscrits et classés ponctuels. Les monuments historiques correspondant majoritairement à des églises/chapelles et à des châteaux se situent en cœur de bourg. Les nombreuses zones de présomption du patrimoine archéologique recensées démontrent de la richesse archéologique de l'ensemble de la zone d'étude A.
<b>Niveau d'enjeu</b>	L'enjeu patrimoine est fort sur la zone d'étude A au regard des nombreux sites d'intérêt présents.
<b>Sensibilité vis-à-vis du projet</b>	<b>La sensibilité vis-à-vis du projet est limitée puisque la ligne sera souterraine et la chambre d'atterrissage enterrée. Le poste sera implanté préférentiellement de façon à ne pas générer de co-visibilité avec un site ou monument. il y a un nombre trop important de sites archéologiques recensés sur la zone d'étude A pour que cette donnée soit déterminante à ce stade du projet. Cette donnée sera appréhendée lors de la définition plus précise du projet.</b>

Légende :

Enjeux/sensibilités Négligeables à faibles	Enjeux/sensibilités Modéré(e) s	Enjeux/sensibilités Fort(e) s
---	------------------------------------	----------------------------------

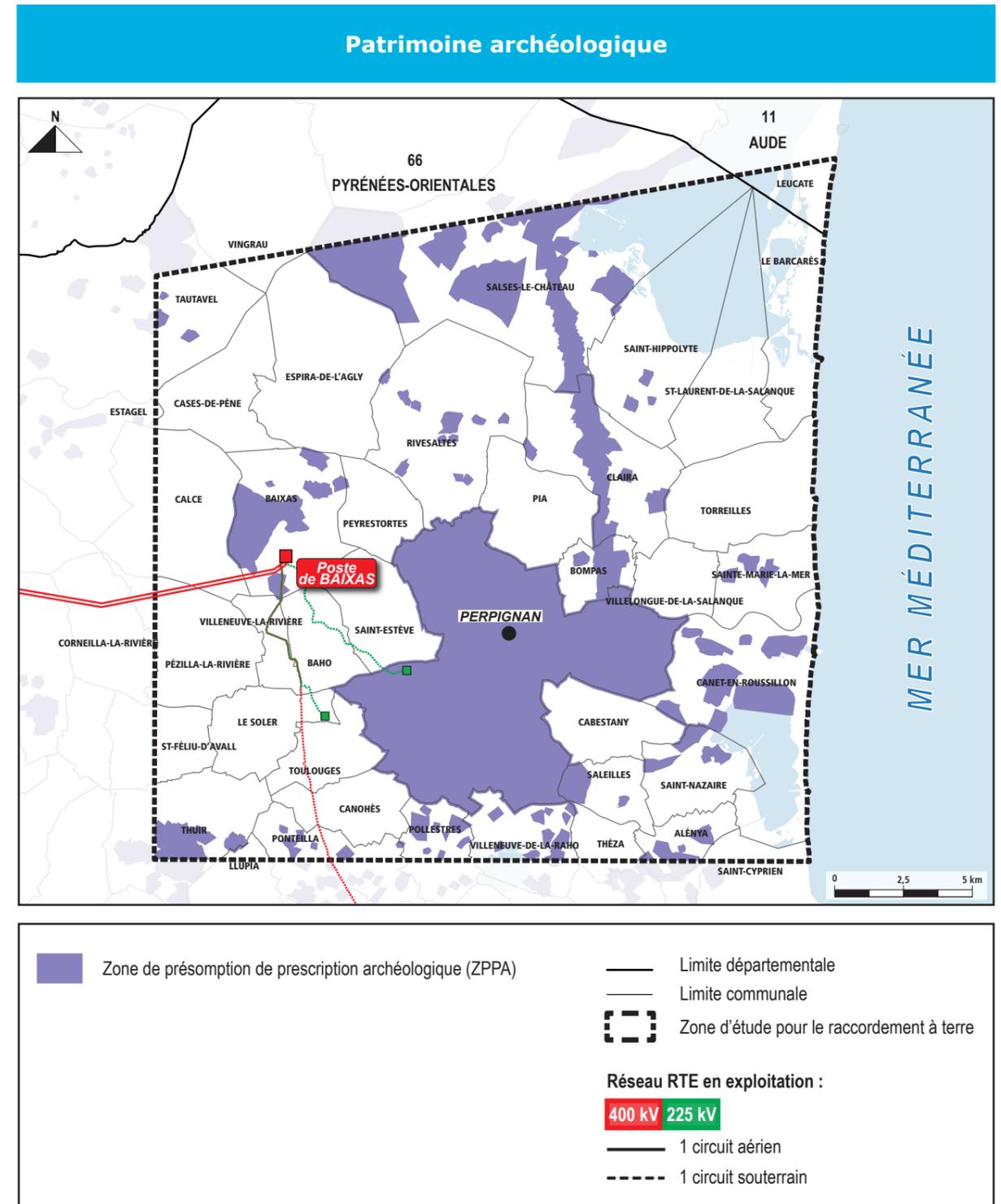


Figure 42 : Patrimoine archéologique de la zone d'étude A